# 1.10 • Programmation urbaine



## Objectif des missions

La programmation urbaine a pour objectif de définir le cadre, les objectifs et les conditions d’élaboration d’un projet urbain pour le compte de la maîtrise d’ouvrage urbaine.

* La programmation urbaine instruit les dimensions qualitatives et quantitatives des fonctions et des usages, et vise à maîtriser la complexité du projet urbain en considérant simultanément ses aspects stratégiques, économiques et sociaux, environnementaux, réglementaires et juridiques.
* La programmation urbaine se présente dès lors comme une démarche collaborative, à la fois stratégique et opérationnelle, articulant les sphères politiques, techniques et citoyennes, en intégrant à différents niveaux les modalités de concertation avec la population.
* La programmation urbaine peut être mobilisée à chaque moment de l’élaboration à la mise en œuvre de l’opération urbaine. En amont, elle peut avoir une dimension de stratégie de long terme (échelle de construction de la ville). Lorsqu’elle se situe sur le plan pré opérationnel, la programmation urbaine accompagne et cadre les missions de maîtrise d’œuvre urbaine, et participe à leur évaluation. Elle est à ce titre l’interface et ou le relais entre la maîtrise d’ouvrage urbaine et la maîtrise d’œuvre urbaine.
* La programmation urbaine peut être généraliste ou thématique : elle peut porter sur un ensemble de composantes urbaines (habitat, espace public, équipements, commerces, activités…) ou sur une seule composante.

Les qualifications ou certifications OPQTECC recouvrent 4 domaines :

A : Prospective pré-opérationnelle : élaborer un diagnostic territorial ou urbain et formaliser des objectifs pour la maîtrise d’ouvrage urbaine

B : Prospective pré-opérationnelle : élaborer une stratégie programmatique

C : Démarche d’accompagnement du projet urbain : concevoir et animer un processus de projet

D : Rédiger un programme urbain et accompagner sa mise en œuvre

## Capacités du postulant à la qualification /certification OPQTECC et livrables correspondants contrôlés par l’instructeur /examinateur

**Nombre de dossiers d’études**: 2 opérations pour un qualifié et 3 opérations pour un certifié distinctes au minimum (une autre opération facultative) dont l’une au moins est menée jusqu’à l’engagement opérationnel.

Domaines à couvrir suivant 4 options :

Domaines A + B

Domaines A + B + D

Domaines A + B + C + D

Domaine C

**Livrables**: Pièces à fournir dans les dossiers d’étude.

Des éléments d’appréciation sont précisés dans chaque domaine. La description des pièces est indicative ; chaque domaine doit obligatoirement être renseigné par des pièces.

Contenu de la note de synthèse (1 ou 2 pages) :

* La commande : Nom du maître d’ouvrage ou donneur d’ordre et nom de l’opération ; préciser s’il s’agit d’une commande publique ou privée
* Le prestataire AMO ou MŒ contractant : préciser
  + la configuration de l’équipe contractante, la place du postulant (mandataire, cotraitant, sous-traitant…) ou le rôle du postulant au sein de cette équipe,
  + la ou les mission(s) confiée(s) au postulant
* Les coordonnées d’une personne joignable par l’OPQTECC qui pourra rendre compte de la qualité de la mission effectuée par le postulant (maître d’ouvrage ou donneur d’ordre supervisant la mission confiée au postulant).
* La date de commencement et la durée des études.
* L’objet de la mission et la synthèse de son déroulement, le contexte de l’opération. Les enjeux des études et la démarche mise en œuvre.
* Des précisions éventuelles à propos des livrables : Certains documents fournis peuvent être issus de consultants spécialisés autre que le postulant, celui-ci rendra compte alors de son appropriation de ces éléments dans le cadre de sa mission.

## Contrats signés (qualification) ou attestation d’employeur (certification) relatifs aux dossiers présentés en cours ou achevées depuis moins de 6 ans.

## Cadre à compléter

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| NOM du postulant : ……………………………………… | | Date de la demande initiale : ……… | 1.10  (A+B)  (A+B+D)  (A+B+C+D)  (C)  (cocher l’option demandée) |
| CAPACITES  DOMAINES A COUVRIR | LIVRABLES | Cocher dans les colonnes les pièces fournies pour chaque projet présenté (livrables) | Observations  et validation OPQTECC |
|  |  |  |  |
| Note de synthèse | Présentation de l’opération :  1 ou 2 pages A4 |  | Obligatoire pour un Qualifié dans 2 dossiers et pour un Certifié dans 3 dossiers |

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| A • Prospective pré-opérationnelle :Elaborer un diagnostic territorial ou urbain et formaliser des objectifs pour la maîtrise d’ouvrage urbaine | | ETUDE N°1 | ETUDE N°2 | ETUDE N°3 | ETUDE N°4 | Obligatoire pour un Qualifié dans 2 dossiers et pour un Certifié dans 3 dossiers |
| Le diagnostic territorial ou urbain (selon l’échelle de la question posée par la maîtrise d’ouvrage urbaine) constitue la première étape d’engagement d’une démarche de programmation urbaine. Les postulants à la qualification / certification doivent faire état d’études ou de missions de conseil combinant plusieurs niveaux d’analyse d’un territoire et de ses dynamiques, à l’échelle d’une agglomération, d’une commune ou d’un quartier.  Cette approche multi-thématiques et multi-scalaires peut notamment comprendre :  L’analyse des aspects sociaux, culturels, démographiques  Le diagnostic territorial ou urbain – avec le repérage des projets et opérations engagées ou à l’étude  L’analyse du système d’acteurs et de la gouvernance | Domaines d’intervention (à titre indicatif) :  • Les caractères sociaux, culturels et démographiques ;  • l’habitat ;  • l’offre de service ;  • l’économie et le commerce ;  • la géographie et les formes urbaines ;  • le patrimoine architectural, urbain et paysager ;  • les espaces publics ;  • les milieux naturels ; l’agriculture  …  Eléments d’appréciation  La manière dont ces composantes du diagnostic territorial conduisent à la formalisation d’objectifs articulés à la gouvernance locale et au système d’acteurs en présence.  Prise en compte les données issues d’entretiens avec les acteurs : retranscription d’entretiens avec les acteurs. |  |  |  |  |  |
| B • Prospective préopérationnelle :Elaborer une stratégie programmatique | | ETUDE N°1 | ETUDE N°2 | ETUDE N°3 | ETUDE N°4 | Obligatoire pour un Qualifié dans 2 dossiers  et pour un Certifié dans 3 dossiers |
| L’élaboration d’une stratégie programmatique renvoie à une compétence méthodologique développée en étroite collaboration avec la collectivité ou le maître d’ouvrage urbain.  L’élaboration de la stratégique programmatique s’appuie notamment sur :  • La mise au point de programmes d’actions et leurs déclinaisons dans l’espace et dans le temps : scénarios, orientations programmatiques et spatiales, schéma directeur…  • La production de support d’aide à la réflexion, permettant d’aider à la prise de décision : arbitrages, relevés de décision, grilles d’analyse, etc… | • Etude de scénarios ;  • planning organisationnel d’études présentant les étapes de validation ;  • cahiers des charges d’études urbaines pré-opérationnelles ;  • fiches actions ou fiches projets ; • bilan des investissements ;  • financements ;  • organisation d’une consultation d’urbanisme  Eléments d’appréciation :  Travaux détaillant un processus de projet sous forme de schémas ou de programme d’actions situées dans l’espace et dans le temps, schéma de référence  . |  |  |  |  |  |
| C • Démarche d’accompagnement du projet urbain : Concevoir et animer un processus de projet | | ETUDE N°1 | ETUDE N°2 | ETUDE N°3 | ETUDE N°4 |  |
| La programmation urbaine est instruite dans le cadre d’une démarche par principe progressive et partenariale.  C1 • Manager un projet  Structurer et diriger une démarche de projet  C2 • Concevoir et animer une démarche de projet en interaction avec différents acteurs, y compris les acteurs citoyens ou issus du monde civil ou associatif *:*  démarche participative (association de la population au projet et/ou information) et/ou démarche de concertation*.* | Documents rendant compte de la mise au point et de la réalisation des processus de concertation ou participatif :  - planning et ordre du jour des groupes de travail,  - compte-rendus de séances,  - documents de synthèse –  - Planning de projet tout au long du processus  Eléments d’appréciation :  Organisation de concertations associées à la définition d’un projet ; structuration d’une démarche participative ; animation de groupes de travail transversaux ou thématiques. |  |  |  |  | C1 : obligatoire sur 1 étude  C2 : obligatoire sur 1 étude |
| D • Rédiger un programme urbain et accompagner sa mise en œuvre | | ETUDE N°1 | ETUDE N°2 | ETUDE N°3 | ETUDE N°4 |  |
| **D1** • Rédaction d’un « **programme urbain »** éclairant les aspects quantitatifs et qualitatifs des composantes de l’opération urbaine  **D2** • Rendre compte de **missions d’accompagnement du MOA** en phases pré-opérationnelle et opérationnelle :  Analyse de projets, adéquation programme-projet, participation aux commissions techniques et jury | Fourniture de documents rédigés :  • Document préprogramme définitif  • document « programme »  • documents rendant compte de missions d’accompagnement du MOA en phase pré-opérationnelle  • documents rendant compte de missions d’accompagnement du MOA en phase opérationnelle  Eléments d’appréciation  *• schéma programmatique détaillé* pour une opération d’aménagement urbain en reconversion ou en construction ;  • assistance à l’évaluation des projets en phase de consultation de concepteurs ou d’aménageur ;  • éventuellement évaluation de projets en phase opérationnelle ;  • missions d’assistance à la négociation. |  |  |  |  | D1 : obligatoire sur 2 études  D2 : obligatoire sur 2 études |